Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 58 (1961)
Heft: 12

Rubrik: Pratique ou technique apicole

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'hiver est un compagnon qui nous invite à la réflexion et à la lecture. Revoyez les notes que vous avez prises lors de la saison apicole écoulée, vous en tirerez un grand profit... comment ? pourquoi ? c'est ce que nous verrons dans nos prochains conseils.

Ne manquez pas d'assister à l'assemblée de votre section ; soyez convaincus que les réunions d'apiculteurs sont d'agréables forums où l'on s'instruit en se récréant sagement.

Il me reste à vous souhaiter, chers débutants, une bonne et profitable fin d'année, que l'Etoile de Noël guide votre pensée vers cet idéal de paix et de travail auquel les hommes de bonne volonté aspirent depuis des siècles.

Courrendlin, le 16 novembre 1961.

Louis Gassmann.

PRATIQUE OU TECHNIQUE APICOLE

L'introduction des reines

(de la Revue Française d'apiculture, juin 1960, avec l'autorisation de l'auteur)

La question suivante nous a été maintes et maintes fois posée : « Existe-t-il réellement une méthode infaillible d'introduction des reines ? Avec cent pour cent de garanties de réussite ? » Sur la base des expériences faites et de nos introductions de reines s'échelonnant de 1920 à 1958, nous osons répondre : « Oui, certainement ! »

Il serait parfaitement vain de rappeler tout ce que la littérature apicole enseigne à ce sujet. Chaque apiculteur a le loisir de s'y référer comme et autant qu'il lui plaît. Nous nous contenterons de relever les moyens de réussir sans l'emploi d'une cage, cette dernière n'étant indispensable que dans 5 % des cas.

Voyons donc et considérons les choses de près : une ruchée qui, pour une raison ou pour une autre, vient de perdre sa reine, construira un certain nombre de cellules royales de remplacement. Bien entendu, si elle en a la possibilité, soit si elle dispose de couvain de tout âge. Il en est exactement de même lorsque l'apiculteur supprime une reine sans valeur. Après quoi, ordinairement, le dit apiculteur s'empressera de remérer la colonie en y introduisant une reine de choix au moyen d'une cage. Opération bien hasardeuse et bien problématique pourtant, car, le plus souvent, une colonie en cet état préfère élever une reine sur son propre couvain (tolérance passagère d'une reine). Certes, il arrive que l'opération réussisse, mais, dans combien de cas, n'échouera-t-elle pas, même à l'insu de l'apiculteur ; d'où, pour ce dernier, perte de temps et d'argent fort appréciable.

Tous les ouvrages apicoles et sans exception nous enseignent que : avant d'introduire une nouvelle reine, il est absolument nécessaire de supprimer toutes les cellules royales en formation, et sans en oublier une seule. C'est là un précepte à tel point ancré dans les esprits qu'il est devenu un article de foi, lequel n'incite pas moins à chercher toujours et ailleurs. C'est ainsi que, à plusieurs reprises, nous avons eu recours au... Folbex, au protoxyde d'azote, sans parler d'autres systèmes ou méthodes. Ainsi faisant, nous avons subi bien des échecs. La vérité nous oblige à l'avouer.

Aujourd'hui, notre conviction est faite, et nous ne craignons point d'affirmer que, pourvu que l'apiculteur s'arme d'un peu de patience, *la cage d'introduction est superflue.* C'est-à-dire, pour être plus clair : après la suppression de la reine, compter 8 à 9 jours, soit attendre qu'il y ait au moins une ou deux cellules royales *operculées,* et n'introduire la nouvelle reine seulement après ce délai et dans ces conditions. Ce mode d'introduction, si simple et si sûr, nous fut révélé tout fortuitement. Et voici comment. En l'occurence, il suffit d'exposer les faits tels qu'ils se sont produits, en toute simplicité et véracité :

Le 26 mars 1920, nous demandions au très consciencieux apiculteur-éleveur Silvio Galletti, à Tenero (Tessin), s'il était en mesure de nous fournir 20 reines, de pure race italienne. Notre intention était alors d'italianiser les 20 colonies composant notre rucher, à cette époque. Le 6 mai, M. Galletti nous informe qu'il peut nous livrer les 20 reines demandées. Le 8 mai, nous lui passons commande ferme, mais à condition que les dites reines parviennent à mon domicile pour le 12 mai sans faute. Aucune réserve ni objection n'étant faite, les 20 colonies sont rendues orphelines le 11 mai au soir, certain que nous étions de pouvoir disposer des reines italiennes le lendemain. Hélas ! ce n'est que le 19 mai que nous arrive un premier lot de 12 reines. Sans perte de temps, le treillis des 12 cages est décloué en partie, leurs reines immédiatement délivrées et introduites directement par le trou du nourrisseur, simplement avec un peu de fumée, même très peu. Le lendemain, nous arrivent les 8 autres reines qui sont introduites immédiatement aussi et de la même façon. Malheureusement, l'une de ces reines nous échappe et s'envole. Elle est retrouvée le lendemain, bien entendu morte, sur la planche de vol du No 12, déjà remérée la veille.

A part ce petit accident, imputable à notre seule maladresse, les 19 autres reines sont toutes acceptées et sans aucune difficulté. Ce que nous avons pu constater avec pleine certitude moins d'une heure après l'introduction, les abeilles expulsant déjà les débris de reines mutilées extraites de leurs cellules déchirées. Jugez de notre joie ainsi que de notre extrême soulagement ! Seuls les apiculteurs chevronnés peuvent en concevoir et apprécier l'intensité.

A ce moment là, nous étions persuadé d'être sinon le premier, ou le seul, du moins parmi les rares à avoir réussi un pareil exploit. Et nous n'en étions pas peu fier. Mais, deux ans après, nous parvenait un lot de 17 années de la « Revue internationale » et du « Bulletin pour la Suisse romande », qui manquaient encore à notre collection. En lisant le No 10, de 1904, p. 166, force nous fut bien de déchanter. Nous y trouvions, en effet, un article, signé E. Ruffy, et traitant cet éternel sujet : « Introduction des reines ». Nous ne saurions mieux faire que de citer un large extrait de ce que dit M. E. Ruffy :

« Pour aujourd'hui, je me bornerai à vous indiquer un moyen aussi simple que sûr pour faire accepter les reines en liberté. Jusqu'à preuve du contraire, je me sens autorisé à le déclarer infaillible, parce que, depuis près de dix ans que je l'ai mis en pratique et sur des centaines de ruches, pas une reine n'a été tuée.

Voici donc :

» Une ruche qui vient de perdre sa mère construira un certain nombre de cellules royales. Chacun a vu cela. Les premiers jours de l'orphelinage, les abeilles sont très inquiètes ; ensuite, elles se calment peu à peu, à la vue de nouvelles majestés en formation. Survient l'apiculteur qui constate, dresse procès-verbal, commande une reine... qu'il faudra payer assez cher et qu'il mettra sous cage pendant 2 à 4 jours et... n'étant pas du tout sûr de la retrouver vivante le jour après l'avoir mise en liberté. Cette reine si belle sera trouvée estropiée ou mourante au fond de la ruche, au milieu d'une foule d'abeilles en furie, à moins que son cadavre n'ait déjà été expulsé. Voici l'énigme de tous ces insuccès : En plaçant la reine sous cage, sur un rayon ou entre deux rayons, on aura eu soin de supprimer toutes les cellules royales en formation, comme on l'a lu sur tous les livres d'apiculture ; autrement, tout serait manqué. Ah ! bien oui ! Allez donc

demander aux pauvres abeilles si elles sont d'accord. Nouveau cas contre nature, où l'apiculteur n'a pas raisonné juste.

» Quant à moi, je suis tout heureux quand je trouve des cellules royales *operculées,* car alors je sais que non seulement ma reine sera acceptée, mais que je n'aurai pas l'ennui de la mettre en cage.

» Raisonnons : La ruche orpheline a plusieurs cellules royales en formation ; donc, la colonie est en bonne voie d'être sauvée. Les abeilles sont rentrées dans le calme et attendent patiemment la naissance de leurs majestés. Présentez-leur alors une reine fécondée en liberté par le dessus de la ruche, de préférence le soir, surtout si c'est en temps de pillage. A la vue de cette étrangère, arrivant par le plafond, on se donne bien vite le mot d'ordre : on la laisse passer, on la brosse, on la nourrit. Une reine de plus vaut mieux qu'une de moins. Sois donc la bienvenue, installe-toi à ton aise car, désormais, tu es chez toi. En voyageant sur les rayons, notre reine rencontre des cellules royales operculées et les détruit. Les cellules ouvertes ne sont pas reconnues par la reine comme des rivales et nous n'en avons jamais vu détruire une. Mais le lendemain ou les jours suivants, à mesure qu'on les opercule, la reine les déchire et les abeilles la laissent faire. C'est simple et sûr. Essayez.

» Au lieu de laisser toutes les cellules royales en formation, enlevez-les puis présentez une reine en liberté : elle sera immédiatement mise à mort ; ou bien, si vous la mettez sous cage, il faudra plusieurs jours pour la faire accepter. Et encore, si cela réussit ! »

En conclusion de cet article de E. Ruffy, découle tout naturellement ce précepte, plutôt cette règle apicole absolue :

Présenter une reine en liberté à une colonie orpheline ne disposant d'aucune cellule royale operculée conduit à un échec certain.

Il est donc parfaitement inutile d'essayer. Tandis que :

Présenter une reine en liberté à une colonie orpheline pourvue de cellules royales operculées conduit à une réussite certaine.

Pour terminer et illustrer cet exposé, voici une petite anecdote vécue en 1951, lors de la visite officielle d'un rucher de 28 colonies :

En arrivant sur les lieux, le propriétaire nous dit : « Ah ! comme vous tombez bien ! j'ai justement deux reines à introduire dans les deux ruches marquées d'une croix. » Avec la simple fumée d'un cigare, il est procédé à une visite sommaire des deux ruches en question, visite qui fait constater la présence dans chacune d'une ou deux cellules royales fermées. Les treillis des deux cages sont ensuite décloués et les reines aussitôt présentées au trou du nourisseur. Au moment où l'une d'elles disparait dans la profondeur des rayons, une exclamation de désespoir retentit derrière nous « Oh ! ma pauvre reine ! » A quoi nous répondons : « Si ces deux reines sont tuées, nous vous les remplacerons, mais soyez sans crainte. »

Quelque temps plus tard, lors d'une assemblée amicale, l'un des témoins de cette scène nous déclara : « Une heure à peine après votre départ, par les débris de reines expulsés sur les planchettes de vol par les abeilles, nous avons pu constater que l'opération avait réussi. » Le samedi suivant, ces deux reines « marquées » étaient trouvées en pleine ponte. Alors ? Dès ce moment, l'apiculteur en question n'a plus fait usage d'une autre méthode pour introduire ses reines. Il l'a même baptisée : « le truc à Mages ».

A vous, amis apiculteurs, de confirmer ou d'infirmer la justesse de ce moyen d'introduire des reines en liberté (donc, sans cage aucune). *L. Mages.*

Lausanne, 16 mars 1960.

N. B. — Pour ce qui nous concerne, à ce jour, 32 reines marquées et 7 non marquées ont été introduites par ce moyen dans des ruches orphelines pourvues de cellules royales operculées. Aucune, *vraiment aucune,* n'a été tuée.

Puisqu'on en parle: Le pillage

Tout apiculteur débutant apprendra à connaître ce qu'est le pillage, alors que l'apiculteur expérimenté n'aura que rarement à s'en défendre. Il est déclenché plus spécialement en période de maigre récolte, par le trouble, l'inquiétude provoqués par une ingérence intempestive ou brutale de l'apiculteur, ou par d'autres événements particuliers. Une manœuvre maladroite de l'apiculteur, par exemple : réunion de colonies, orphelinage sont quelquefois, parmi bien d'autres possibilités, la cause d'une sérieuse bagarre qui en fin de compte peut conduire au pillage, assaut qui est déclenché beaucoup plus facilement qu'il n'est contenu !

Un apiculteur relativement expérimenté saura éviter le pillage et le réprimer le cas échéant. Il en connaît les causes et les effets et évitera ce qui est susceptible de l'intensifier. Il s'agit pour lui d'adopter une méthode de travail appropriée et éprouvée qui exclut tout ennui et toute irritation inutiles aux abeilles. Il réservera les opérations importantes, même en période de maigre récolte, aux heures de la journée où le nombre des sorties atteint son minimum d'intensité. Il opérera avec précaution sur les colonies faibles, les essaims artificiels et les colonies d'élevage ; il placera ceux-ci de préférence quelque peu à l'écart. On peut prévenir le pillage en rétrécissant le trou de vol, en plaçant des grilles de défense, en utilisant des linges mouillés ou des chiffons imbibés de phénol, ou d'ingrédients de même nature. On a bien tenté d'aménager à l'entrée des ruches des couloirs tortueux et sombres qui étaient destinés à décourager les assaillantes, mais sans succès certains.

Expérimentées et d'allures dégagées, trompeuses et sournoises, hardies et brutales, c'est ainsi qu'on pourrait définir les caractéristiques des pillardes. A ce comportement spécial et avantageux, les jeunes gardiennes des trous de vol n'ont rien d'aussi pratique à opposer. Venant d'abord en éclaireuses individuelles à la recherche d'une occasion favorable, les abeilles pillardes accourent dès le premier succès en nombre de plus en plus considérable, la population active de la colonie pillarde se précipite sur la population attaquée, entre et sort de la demeure de celle-ci à peu près à sa guise. La tactique de la pillarde isolée est vraiment très intéressante à observer : elle arrive dans un bourdonnement qui lui est propre, rapide comme l'éclair, cède adroitement devant la défense des gardiennes puis se porte aussitôt sur un autre endroit de l'entrée moins bien défendu. Ce jeu d'attaque et de retraite successives se poursuit avec une étonnante persévérance jusqu'à ce que les gardiennes irritées perdent contenance ; dans la confusion qui s'ensuit, la pillarde met à profit un endroit non protégé pour se glisser à l'intérieur de la ruche. Comme remède, un moyen très

simple et assez efficace, lorsque le pillage est à son début, consiste à incliner un morceau de verre devant le trou de vol de manière à rendre impossible les sûrs et adroits mouvements de la pillarde et avant tout d'empêcher totalement les rapides mouvements de va-et-vient en avant et en arrière de celle-ci. Les abeilles de la colonie s'habituent rapidement à la deuxième porte extérieure de la ruche et l'occupe aussi. Ainsi, la colonie est dès lors pourvue, comme dans la cité moyenâgeuse bien défendue, d'une porte intérieure et d'une porte extérieure transparente, toutes les deux occupées par des gardiennes. Ce sont maintenant les pillardes qui, en règle générale, s'irritent les premières, car dans la recherche de leur voie vers le trou sombre de l'entrée réelle, elles se heurtent à ce mur transparent et rebutant. Après quelques tentatives infructueuses de venir à bout de cette barricade elles abandonnent généralement la partie pour aller à la recherche d'une occasion plus favorable. Pour les intrépides il n'y a cependant rien d'impossible : elles finissent par découvrir l'entrée dans le panneau transparent et après quelques va-et-vient pénètrent enfin dans l'antichambre pour se heurter ausssitôt aux gardiennes intérieures. C'est alors que la tactique habituelle de la pillarde fait faillite du fait que la barrière transparente interdit tout recul vers l'arrière. Dès que la pillarde a heurté la paroi de verre dans ses mouvements de feinte elle perd toute contenance. Dans ses efforts bien compréhensibles pour sortir plus vite de cette satanée cage elle s'accroche à cette paroi avec sur ses talons la garde alarmée. Et si elle parvient à sortir de l'impasse sans dégâts c'est qu'elle joue de bonheur.

Si le pillage bat son plein, toutes les méthodes se révèlent inutiles ; une seule application, le nitrate d'ammonium combat le pillage : c'est le procédé le plus sûr, le plus efficace et sans danger pour les abeilles, pour autant qu'on sache l'utiliser.

Dans une prochaine chronique, nous examinerons ensemble, si vous le voulez bien, quelles sont les différentes applications du nitrate d'ammonium en apiculture. *Robert Vorlet.*

Pour chaque colonie, un logis à sa taille

Au moment de la mise en hivernage, il est toujours recommandé d'enlever les nourrisseurs, surtout lorsque l'auge est métallique, de retirer du corps de ruche tous les rayons inoccupés et de resserrer les colonies au centre de la ruche en les encadrant au moyen de bonnes partitions bien étanches, surtout en haut et sur les côtés.

Pourquoi toutes ces précautions alors qu'il serait si commode de ne rien toucher au corps de ruche (ce que trop d'apiculteurs font) et de retrouver, au printemps, des colonies prêtes à recevoir le sirop stimulant et dont les reines disposent de toute la place dont elles peuvent avoir besoin pour déposer leur ponte ?

Chaque apiculteur ayant un peu d'expérience a pu cependant remarquer avec quelle difficulté se développe un petit essaim, malgré le temps chaud et le nourrisseur bien garni, lorsqu'il est logé dans une trop grande ruche, souvent pourvu de huit, dix, quand ce n'est pas douze feuilles gaufrées, alors qu'un autre, d'un poids pareil, enruché dans une ruchette appropriée à sa taille ou même installé dans une ruche normale, mais sur quatre ou cinq cires et bien partitionné, se comporte merveilleusement, construisant et élevant à souhait, et envoyant bientôt à la récolte une importante cohorte de butineuses. L'explication le plus souvent fournie sera : le deuxième a plus chaud. Il est pourtant généralement admis que chaque colonie bien pourvue de miel (son combustible) est capable de produire la chaleur qui lui est nécessaire ! Mais pour ce faire, pour créer dans le logis une chaleur ambiante normale, de nombreuses abeilles seront immobilisées et ne pourront pendant ce temps ni construire les rayons, ni aller à la récolte. De plus, la chaleur fournie se perdant dans tout cet immense logis, il est constamment nécessaire de la renouveler, d'en produire. Les abeilles n'y parviennent qu'avec peine, s'usent, et le plus gros de leur travail est fourni en vain.

Si vous prenez le temps d'examiner avec soin le logis d'une telle colonie, vous pourrez constater, sur les côtés et sur la paroi arrière, une grande humidité qui ruisselle jusque sur le plateau. Cette eau de condensation provient sans nul doute de la respiration du groupe d'abeilles. Il devient alors facile de comprendre que cette formation de vapeurs, puis leur condensation contre les parois produisent une perte de chaleur et privent l'air d'une partie de l'humidité nécessaire à l'élevage du couvain.

Tout au contraire, dans une ruche bien partitionnée, où tous les rayons sont bien garnis d'abeilles, on ne trouve aucune condensation, les rayons des bords sont sains, exempts de moisissure, les parois et le plateau sont absolument secs.

Un logis disproportionné avec la force de la colonie qui l'occupe est donc néfaste. Il nuit tout à la fois à l'élevage et à la récolte. Il empêche cette colonie de se comporter et de se développer normalement.

En quoi souffre l'élevage ? Les larves, pour se développer normalement, doivent évoluer dans une atmosphère saturée de vapeur d'eau, sinon, leur corps délicat et fragile se dessécherait. On sait, d'autre part, qu'une température ambiante de 33 à 35° leur est nécessaire pour vivre. Les abeilles font tout ce qui est en leur pouvoir pour maintenir ces conditions indispensables dans le nid à couvain. Les colonies logées convenablement, dont la demeure est à leur taille, n'éprouvent aucune difficulté pour y parvenir et tout se passe normalement. Mais, si le volume du logis

est trop grand, les abeilles devront s'ingénier à conserver la chaleur à l'intérieur du nid à couvain et dans ce but créeront une cloison protectrice d'ouvrières qui, par ventilation, empêcheront la chaleur de se diffuser. Elles devront aussi augmenter le nombre des pourvoyeuses d'eau pour maintenir le degré d'humidité. Dans les colonies au logis sur mesure, toutes ces abeilles occupées à des tâches qui pourraient et devraient leur être épargnées, se rendent plus utiles en couvrant des rayons de couvain plus nombreux, assurant ainsi un développement plus rapide de la colonie, ou, comme butineuses, vont aux champs et en rapportent nectar et pollen qui, eux aussi, sont nécessaires pour cet élevage supplémentaire. Chaque abeille pouvant ainsi se vouer à la fonction que lui attribue son âge, le développement de la colonie serait plus harmonieux et surtout beaucoup plus important et rapide.

Mais un logis mal conditionné peut encore occasionner d'autres perturbations dans la vie d'une colonie. Au printemps, lors des retours de froid dont nous sommes généralement gratifiés sous nos climats, notre colonie, ayant un plus gros effort à fournir pour maintenir chaleur et humidité intérieures, se resserrera davantage que les autres et abandonnera et découvrira du couvain. Les jours suivants, on pourra voir des nymphes et des larves sur la planche d'envol. Il y aura donc retard supplémentaire dans le développement déjà très faible de la colonie, et même, si larves et nymphes mortes ne sont pas rapidement évacuées des cellules, risques de maladie.

Ces quelques observations et constatations nous enseignent donc qu'il est absolument nécessaire de donner à chaque colonie juste le volume qu'elle est capable de remplir, et cela tout particulièrement au printemps, si nous désirons lui permettre un développement rapide en vue duquel chaque membre est employé à des travaux utiles. Retirons donc en automne tous les rayons inoccupés, plaçons des partitions bien étanches et, au printemps, n'agrandissons ce logis que cadre par cadre, au fur et à mesure des besoins réels de la colonie.

Nous avons dit plus haut qu'un logis démesuré est aussi néfaste à la récolte. On peut le remarquer lors de la pose des hausses. Dans certains ruchers, la pose des magasins se fait en série, c'est-à-dire qu'au jour « H », toutes les hausses sont posées, sans que l'on se préoccupe si les populations sont suffisantes pour les occuper immédiatement. Ailleurs, par contre, l'apiculteur échelonne cette opération. Il ne haussera ses colonies que lorsque tous les rayons du corps de ruche seront bien couverts, qu'il aura constaté sept ou huit rayons de couvain très étendu et que, bien souvent, les abeilles sont aussi en nombre derrière les partitions. Avec cet échelonnement, et pour peu que la miellée ait débuté, on peut pres-

que être certain que, dès le lendemain déjà, la hausse sera occupée normalement, ce qui ne peut être le cas lorsqu'elles sont posées en série, sans discernement.

Que peut-on en effet observer ? Dans les colonies à logis trop vaste, nous avons vu que les abeilles ont beaucoup de peine à maintenir chaleur et humidité normales. La pose de la hausse augmentant encore ce volume et, de surplus, découvrant le haut des rayons, provoque une perte considérable de chaleur, oblige les abeilles à protéger encore davantage le couvain, à empêcher la chaleur de monter. Elles formeront alors un nouvel écran, édifieront des constructions entre les têtes des cadres, au haut du corps de ruche. De nombreuses abeilles seront ainsi retenues à la ruche, le développement de la colonie en sera encore retardé et, pendant ce temps, la miellée passe et la hausse reste vide et inoccupée.

Les hausses ne devraient donc être posées que lorsque les rayons du corps de ruche sont bien recouverts d'abeilles et même possèdent un excès de population nécessaire pour permettre leur occupation immédiate. Il est de beaucoup préférable de maintenir les populations dans les ruches Dadant sur neuf ou dix rayons et deux partitions, plutôt que sur douze dont les extrêmes ne sont que médiocrement occupés. Il faut aussi se souvenir que, dans ce système de ruches, le volume de la hausse représente environ la moitié de celui du corps de ruche et que cette dernière, à moins d'artifices, ne peut guère se poser que complète. C'est un des graves défauts de cette ruche, excellente par ailleurs dans bien des domaines. Avec les Burki, par contre, il est possible de fractionner la hausse et de ne donner aux abeilles que les rayons qu'elles peuvent immédiatement occuper. Leurs corps de ruche sont aussi plus facilement adaptables à la force des colonies qu'ils abritent. Ce sont les raisons pour lesquelles elles ont été adoptées dans de nombreuses régions montagneuses où la température est fort différente entre le jour et la nuit et où les abeilles doivent pouvoir, sans trop de travail, conserver chaleur et humidité pour leur couvain.

On peut aussi remarquer que, dans les hausses Dadant, l'operculation des rayons pleins de miel, même en cas de forte récolte, est beaucoup plus lente dans les ruches à populations faibles ; la chaleur étant souvent insuffisante pour permettre une concentration normale du nectar et l'élaboration de la cire pour recouvrir les cellules.

Des observations qui précèdent, nous pouvons déduire :

a) Le logis occupé par une colonie devrait toujours avoir un volume en rapport avec la force de cette dernière, et cela surtout s'il s'agit d'un essaim devant bâtir tous ses rayons.

b) Le logement d'hivernage doit être ramené, avant le nour-

rissement, à huit ou neuf rayons au maximum, quelle que soit la force de la population qui trouvera toujours à se loger confortablement dans cet espace qui peut sembler bien exigu en automne, quand les vieilles abeilles sont encore présentes.

c) L'agrandissement du logis ne doit se faire, au printemps surtout, que cadre par cadre et lorsque toutes les ruelles à disposition sont bien occupées.

d) La pose des hausses ne doit s'effectuer que sur des corps de ruche bondés d'abeilles, par temps chaud, stable ou en hausse, et si possible en début de miellée.

M. Soavi.

ECHOS DE PARTOUT

Rendons à César...

Dans les Echos de partout parus dans le No 11 du « Journal suisse d'apiculture » sous la rubrique *« Saviez-vous que... »* 14e et 17e ligne, il s'agissait d'une information dont l'auteur est M. L. Roussy, à Aigle.

Comment vers l'an 799, était administrée la plus grande exploitation apicole de l'époque.

Dans le capitulaire « de Villis » qui peut être daté de l'an 799 au plus tard, Charlemagne donne des instructions aux intendants chargés d'administrer ses domaines.

Au paragraphe 17, il est écrit :

« Que chaque intendant ait autant d'hommes employés à nos abeilles pour notre service qu'il a de terres dans son ressort ».

Charlemagne possédait donc bien des abeilles. Sur chaque terre un homme devait être dûment affecté à leur culture. Ne trouverait-on pas là l'ancêtre du moderne « spécialiste apicole » ? Puisqu'il est plausible de considérer les domaines du souverain comme les plus vastes, on peut tenir, sans grand risque d'erreur, son exploitation apicole pour la plus considérable de l'époque.

Le maître ne badinait pas avec ses intendants :

« Qu'ils nous envoient chaque année pour notre service, les deux tiers des aliments maigres, tant en légumes qu'en miel et de plus, les deux tiers de la cire et qu'il nous fassent connaître ce qui sera du reste, au moyen d'un état qu'ils nous en adresseront, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus. Mais qu'ils ne négligent pas ce devoir,